

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 10

Artikel: La guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 10

Lausanne, 15 Mai 1859

IV^e Année

SOMMAIRE. — La guerre. — L'armée suisse et l'esprit militaire. — Rapport du Département militaire fédéral pour l'année 1858. — Nouvelles et chronique.

LA GUERRE.

8 mai.

La guerre qu'on prévoyait depuis quelques mois vient enfin d'éclater. Les actes hostiles ont commencé en Piémont. Les Autrichiens ont franchi le Tessin sur plusieurs points; les Piémontais s'apprêtent à une vigoureuse résistance et se font seconder d'insurrections populaires; les Français sont entrés sur le sol italien par quatre à cinq voies principales.

Au point de vue politique, la situation générale est encore fort ténébreuse; mais elle s'éclaircit peu à peu et les événements se déroulent de manière à amener, en tout ou en partie, les alliances que nous avons présumées dans notre récent examen des *éventualités de guerre*. La guerre *localisée* en Italie est, à notre avis, impossible pour plus d'une campagne ou deux. Nous n'avons pas besoin de développer cette assertion.

Au point de vue purement militaire, il est difficile de rien préjuger. Des deux côtés il y a de l'ardeur, de belles armées, de grandes ressources. Les Français ont pour eux les populations; les Autrichiens les positions; la France a une marine, l'Autriche a l'appui probable de l'Angleterre.

Dans quel camp se trouvera le grand général, le grand homme, et, avec lui, la victoire? Y aura-t-il un grand homme? Et celui-ci sera-t-il un des souverains régnants? un des généraux déjà connus? un Hess, un Giulay, un Canrobert, un Péliissier, un La Marmora, ou bien surgira-t-il un jeune capitaine comme en 1796? L'avenir prononcera. Entre Péliissier et Hess, les deux renommées actuelles, il serait embarrassant de choisir, de même qu'entre les souverains, car aucun de ceux-ci n'a été encore en mesure d'accuser de hautes facultés militaires. Sous ce rapport cependant, S. M. l'Empereur des Français est

le plus avantageusement connu, soit par ses écrits et par ses travaux techniques, soit par les habiles dispositions du coup d'Etat du 2 Décembre. Sa politique étrangère dénote également une volonté ferme et soutenue, ainsi que des moyens d'action conformes aux bons principes de la politique militaire. Ses plans pour la campagne de Crimée ont moins de mérite; mais on ne peut établir sur ces plans à grande distance du théâtre de la guerre un jugement absolu.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le canon gronde sans doute sur le Tessin et le Pô. La Suisse, pour garder sérieusement sa neutralité au milieu de cette conflagration de trois puissances frontières, a cru devoir prendre des mesures militaires assez importantes. On comprendra, dans ces circonstances, la réserve qui nous est imposée sur nos affaires par le soin de nos intérêts, et sur celles de l'étranger par les obligations strictes de notre neutralité.

Nous chercherons à tenir nos lecteurs au courant de l'ensemble des opérations, mais avec impartialité, en ne parlant que des faits déjà passés dans le domaine de la publicité. S'il nous arrivait parfois de nous permettre quelques réflexions et observations critiques, ce serait en nous plaçant au point de vue purement militaire, sans acception de drapeau.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE.

Nous croyons intéressant de reproduire, malgré leur longueur, des extraits de la traduction de la brochure publiée récemment à Zurich sous ce titre. Nous la ferons suivre de quelques observations. Elle est divisée en cinq chapitres précédés d'une *Introduction*.

CHAPITRE PREMIER.

OU EN EST LE MAL ?

Etude sérieuse à l'usage de tout le monde.

La loi de l'organisation militaire suisse, du 8 mai 1850, est, dans ses parties essentielles, digne du temps qui l'a vu naître, temps du premier élan juvénile de la nouvelle Confédération. Bien que çà et là quelques changements de détail soient désirables, que la durée du service soit trop longue, que l'état d'hommes, dans les bataillons d'infanterie, soit trop faible et le nombre des officiers trop grand pour les compagnies; dans son ensemble, avec ses principes fondamentaux, *tout Suisse est soldat, et le remplacement est interdit*, elle répond aux exigences auxquelles, dans notre siècle, le système militaire d'un Etat libre doit suffire.

Et s'il en est ainsi, où faut-il chercher le mal? — " Hem, disent